canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-466

Déposé le : 12.01.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Dans quelles communes l'EVAM envisage-t-il d'ouvrir des centres de requérants ?

Texte déposé

Suite à l'accroissement sans précédent du nombre de réfugiés qui requièrent l'asile en Suisse, de nombreux centres pour requérants sont et seront ouverts dans diverses communes de notre canton.

L'UDC s'inquiète du placement de ces centres dans des endroits mal appropriés et des mesures qui accompagnent l'ouverture de ces centres. Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelles communes le Conseil d'Etat envisage-t-il d'ouvrir un centre de requérants dîci le 30.06.2016 ?
2. Quelles sont les critères déterminants pour l'ouverture d'un centre ?
3. Quelles mesures d'accompagnements (sécurité, hygiène, santé, etc.) sont exigées par l'Etat ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer x Ne souhaite pas développer ☐

Nom et prénom de l'auteur :

Rapaz Pierre-Yves

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch